

EXTRAIT DE RÉOLUTION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 9 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, Monsieur Francis Laberge, Monsieur Mario Charette, Monsieur Dominique Bellemare, Madame Gina Vincelli et Monsieur Robin Philippe Lamonde.

12.1	2026-06-270	Adoption du second projet de résolution - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2026-0005 - lot 6 569 937, 22e Avenue
-------------	--------------------	---

ATTENDU les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le Règlement numéro 610 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »;

ATTENDU la demande de PPCMOI 2026-0005 relative à l'autorisation du projet résidentiel sur le lot 6 569 937;

ATTENDU QUE le demandeur veut ériger un immeuble de 9 logements avec ses aménagements;

ATTENDU QUE le projet tient compte du besoin en logements abordables et accessibles aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU les plans du projet présentés par Monsieur Jonathan Auger datés du 9 mars 2026 tels que déposés au CCU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2026-03-017010 du procès-verbal du 25 mars 2026, recommande au conseil municipal de refuser à majorité la demande d'autorisation de PPCMOI 2026-0005;

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution 2026-04-182 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2026-0005 le 14 avril 2026;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Beauharnois le 17 avril 2026, et ce, conformément au Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2018 16 relatif aux modalités de publication des avis publics et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU la consultation publique ayant eu lieu le 7 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'ADOPTER le second projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation de PPCMOI 2026-0005 visant la construction d'un immeuble multifamilial de 9 logements ainsi que ses aménagements conformément au plan de la firme J. Dagenais Architecte + associés en date du 9 mars 2026.

Adoptée.

Date: 10 juin 2026



Me Janie Arseneau
Greffière de la Ville